



Membre d'honneur
le Dalai-Lama

Lettre ouverte

Paris, le 15 décembre 2015

Madame le Maire
Mairie de Vallauris Golfe-Juan
Place Jacques Cavasse
06220 Vallauris Golfe-Juan

Madame le Maire,

Nous venons d'apprendre la tenue d'un spectacle de montreur d'ours le dimanche 20 décembre prochain dans le cadre du spectacle de Noël organisée par votre ville. De nombreuses associations mènent actuellement une action de sensibilisation* à ce sujet auprès des organisateurs et nous souhaitons vous faire part de nos arguments.

Savez-vous notamment que l'ours est l'une des espèces les plus persécutées par l'homme dans le monde : combats d'ours au Pakistan, fermes d'élevage pour la bile en Chine, ours dansants dans les Balkans, sans compter le lourd tribut qu'il paie aux chasseurs. Depuis de nombreuses années, des campagnes internationales sont menées pour dénoncer l'utilisation scandaleuse de ces animaux dans certains pays où ces coutumes moyenâgeuses sont encore pratiquées. Des avancées non négligeables sont obtenues ; c'est le cas en Bulgarie où la Fondation a aménagé le premier parc d'accueil pour ours dansants dans les Balkans avec le soutien des autorités bulgares.

Nous en appelons à vos qualités de cœur afin que vous preniez conscience du caractère indigne et immoral de telles exhibitions dans lesquelles la nature même de l'animal est inhibée, asservie pour le seul plaisir de l'homme. Il ne faut pas oublier que la plupart du temps, ces animaux sont enfermés dans leur petite cage et trimbalés sur les routes de France, d'une ville à l'autre. Pour 1 heure de spectacle par jour, combien de km vivent-ils enfermés ? Ne pensez-vous pas que cela relève également d'une certaine forme de maltraitance ? Oser prétendre que le dressage relève d'une quelconque pédagogie est d'une absurdité sans nom !

Par ailleurs, qu'en est-il de la sécurité du public lors de telles exhibitions ? L'ours, même asservi, reste un animal sauvage avec des réactions imprévisibles... Faudra-t-il, encore une fois, qu'un accident mortel se produise pour que les bonnes décisions soient enfin prises !

Par ailleurs, la détention de ces animaux sauvages est très réglementée et fait l'objet de nombreux contrôles de la part de l'ONCFS et des Services Vétérinaires. Ainsi, vous devez savoir que le dresseur Jean-Philippe Roman a fait l'objet d'une procédure en 2012 pour détention irrégulière d'espèces non domestiques. Le Tribunal Correctionnel de Valence l'a déclaré coupable, l'a condamné à 5.000€ d'amende et ordonné avec exécution provisoire la confiscation des animaux présents. Nous alertons également l'ONCFS à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

* manifeste ci-joint



Christophe MARIE
Directeur Bureau Protection Animale

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

ffb@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr